

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Avenant n°1 - Affaire n°22S0015 - Prestations d'entretien des espaces verts - modification du montant annuel maximum pour les lots 1, 4 et 5.**

N° : VA\_DEC2024\_509  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2194-7 du Code de la commande publique

### décisions

De conclure avec la société METROPOLE ESPACES VERTS domiciliée à TEMPLEMARS (59175), titulaire des lots 1, 4 et 5 du marché de Prestations d'entretien des espaces verts 2023-2026, trois avenants afin d'augmenter le montant annuel maximum de chaque lot de 10%.

Suite à cette augmentation de 10%, les montants annuels maximum de chaque lot sont les suivants :

- Avec une plus-value de 12 500 € HT, le montant annuel maximum du lot 1 « Flers-Breucq-Sart-Babylone et Recueil » fixé initialement à 125 000 € HT, est porté à 137 500€ HT.
- Avec une plus-value de 8 333,33 €HT, le montant annuel maximum du lot 4 « Pont de Bois » fixé initialement à 83 333,33 € HT, est porté à 91 666,63 € HT.
- Avec une plus-value de 14 166,66 € HT, le montant annuel maximum du lot 5 « Annapes/Poste/Résidence/Ascq » fixé initialement à 141 666,66 € HT, est porté à 155 833,33 € HT.

L'imputation budgétaire est la suivante : 61521 511 2510.

Ces avenants prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 jusqu'à la fin du marché, soit jusqu'au 31/12/2026.

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 6 août 2024

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-204857-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mercredi 4 septembre 2024